

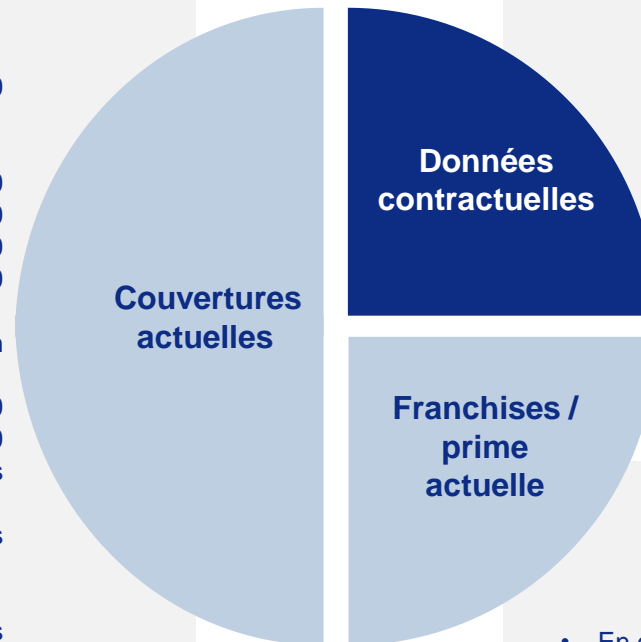
Fiche d'information sur l'assurance responsabilité civile FSM

Couvertures de base

- Montant maximum garanti pour les dommages corporels et matériels CHF 5 millions
- Dommages économiques purs découlant de l'activité de médiateur (sans consultation d'avocat ou notaire) CHF 250'000

Extensions de couverture*

- Protection en cas de négligence grave CHF 250'000
- Protection juridique dans les procédures pénales, administratives, d'enquête et de contrôle CHF 500'000
- Prise en charge des frais de défense CHF 250'000
- Coûts de réputation CHF 250'000
- Gestion des crises et des catastrophes CHF 250'000
- Coûts de prévention des pertes (dommages corporels et matériels) CHF 1 million
- Coûts de prévention des pertes financières) CHF 250'000
- Participation aux audiences du tribunal CHF 250'000
- Perte de dossiers de clients CHF 5 millions
- Participation aux groupes de travail et Joint Ventures CHF 5 millions
- Dommages causés aux terrains, bâtiments et locaux loués ou faisant l'objet d'un bail CHF 5 millions
- Dommages causés aux équipements de télécommunications loués CHF 5 millions
- Risques accessoires habituels dans l'industrie CHF 5 millions
- Responsabilité personnelle lors de voyages d'affaires CHF 5 millions
- Perte des clés confiées CHF 5 millions
- Dommages économiques dus à la violation de la protection des données CHF 50'000
- Responsabilité des cyber-risques CHF 50'000



Compagnie d'assurance: Zurich
Numéro de la police: 16.014.454

En cas de sinistre :
 0800 80 80 80 (24h)

Des questions sur l'étendue de la couverture?
 +41 44 207 24 28 (Heures de bureau)
 versicherungsmanagement@vzch.com

- En cas de dommages matériels CHF 200
- En cas de dommages corporels CHF 200
- En cas de dommages économiques CHF 1'000

Prime:

- Prime pour les membres : CHF 175

*La liste suivante n'est pas exhaustive et seuls les points les plus importants ont été mentionnés.
 La police d'assurance fait foi.